

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13
janvier 2017, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À
LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Siège #1 - Lisette Côté
Siège #3 - Renée Lessard
Siège #4 - Charles Vachon
Siège #6 - Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Linda Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

01-01-2017

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2016
 - 3.2 - Séance spéciale budget du 5 décembre 2016
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
 - 4.2 - Lettre recommandée - dernier avis vente pour taxes
 - 4.3 - Cotisation ADMQ 2017
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Adoption du règlement numéro 01-2017 - Taxation 2017
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
 - 6.1 - Compte-rendu du directeur incendie
 - 6.2 - Renouvellement entente SPA Beauce-Etchemin
- 7 - VOIRIE TRANSPORT
 - 7.1 - Rapport de l'inspecteur
 - 7.2 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - modalités
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 - Programme de financement pour aires publiques municipales
- 9 - ASSAINISSEMENT
 - 9.1 - Demande d'appui - changement date formation
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 10.2 - Modification règlement de zonage
 - 10.3 - Projet observatoire - suivi
 - 10.4 - Suivi demande MADA - Sentier pédestre
 - 10.5 - Formation matrice graphique GoNet
- 11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Politique Familiale
- 12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 12.1 - Bibliothèque
 - 12.2 - Loisirs - Fête des enfants
 - 12.3 - Rencontre le 18 janvier avec ressource intermunicipal
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Souper-conférence UPA
 - 13.2 - Lettre de remerciements de la Fadoq
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Terrain de la fabrique - droit de passage
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.
ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

02-01-2017

3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2016 soit adopté.
ADOPTÉE

03-01-2017

3.2 - Séance spéciale budget du 5 décembre 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE le procès-verbal de la séance spéciale du budget du 5 décembre 2016 soit adopté.
ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

04-01-2017

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 85 227,57\$ pour la Municipalité, et 4 741,27\$ pour Etchemins en forme soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaire.
ADOPTÉE

05-01-2017

4.2 - Lettre recommandée - dernier avis vente pour taxes

Des lettres par courrier recommandé seront envoyées aux contribuables qui n'ont pas donné de suivi ni pris arrangement pour payer leurs arrérages de taxes. Des frais de 30\$ seront facturés à ces contribuables, tel que prévu à notre réglementation.

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE des lettres recommandées soient envoyées à ceux qui ont des dettes envers la municipalité.
ADOPTÉE

06-01-2017

4.3 - Cotisation ADMQ 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) pour la directrice générale soit autorisée pour un montant de 445\$ plus taxes de même que l'assurance pour un montant de 348\$, taxes incluses.
ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

07-01-2017

5.1 - Adoption du règlement numéro 01-2017 - Taxation 2017

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, M. le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement.

RÈGLEMENT NO 01-2017 - TAUX TAXATION 2017

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par Monsieur Rock Carrier lors de la séance régulière de ce Conseil tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE le budget pour l'année 2017 est de : 1 215 406\$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement 01-2017 concernant les taux de taxation 2017 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

DISPOSITION GÉNÉRALE

Les taxes imposées et les tarifs de compensation inclus dans ce règlement sont exigibles également d'une personne qui est propriétaire ou occupant d'un immeuble compris dans une E.A.E. (Entreprise Agricole Enregistrée) et doivent être acquittés.

TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Qu'une taxe de 0.7433\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2017, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 485 326\$.

TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Qu'une taxe de 0.0742\$ du 100.00\$ d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année financière 2017, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 48 469\$.

TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT 09-2015 « ACQUISITION D'UNE UNITÉ D'URGENCE »

Qu'une taxe de 0.0423\$ du 100.00\$ d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année financière 2017, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 27 640\$.

FINANCEMENT PERMANENT #1, #2 & #3

TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET TRAVAUX DE VOIRIE

Qu'une taxe de .0306\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2017, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 19 960\$. Cette taxe servira pour le remboursement du financement permanent «règlement d'emprunt 04-2002» montant qui correspond au 25% qui est chargé à l'ensemble des contribuables.

TAXE DE SECTEUR

Qu'une taxe de secteur est imposée pour assumer le coût du remboursement de la dette issue des travaux effectués pour le branchement à l'égout, selon les ententes prises par chacun. Pour l'année 2017, le taux d'intérêt est fixé à 1%. Taxe de secteur (capital et intérêt) pour le matricule 0930 87 0024 au montant de 1060\$. L'imposition de cette taxe de secteur sera maintenue jusqu'à l'acquittement desdites dettes, et assimilable comme une taxe foncière et devra être acquittée, selon les ententes signées par chaque contribuable. Tout retard portera intérêt au taux en vigueur selon le règlement de taux de taxation de l'année courante.

TAXES DE SERVICES

TARIF FIXE UNITÉ DESSERVIE RÉSEAU ÉGOUT

QU'un tarif fixe de 397.83\$ soit chargé aux unités desservies, selon les spécifications du règlement 04-2002, pour un revenu de 59 882\$.

TARIF FIXE OPÉRATION RÉSEAU ÉGOUT

QU'un tarif fixe de 215.48\$ soit chargé, pour les frais d'opération du site de traitement des eaux usées, aux unités desservies raccordées au réseau d'égout, pour un revenu de 31 117\$.

TARIF POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

QU'un tarif annuel pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitations agricoles enregistrées, soit exigé et prélevé pour l'année financière 2017 pour le service d'enlèvement de transport et de disposition des ordures ménagères, ainsi que pour la collecte des matières recyclables pour des revenus de 63 277\$, et réparti comme suit :

- Résidence et logement -----	132.50\$
- Commerce lié à la résidence -----	200.00\$
- Chalet et résidence secondaire -----	66.50\$
- Commerce -----	200.00\$
- Cabane à sucre -----	44.00\$
- Ferme et sa résidence -----	232.00\$
- Ferme seule -----	166.00\$

TARIF POUR TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

QU'un tarif de 35\$ pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitation agricole enregistrée soit chargé pour le traitement des boues de fosses septiques, les revenus seront de 13 860\$.

TARIF FIXE POUR TRAITEMENT EAU & ÉGOUT DESSERVI PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET TAXE PISCINE SECTEUR LAC-ETCHEMIN

QU'un tarif fixe de 355\$ soit facturé aux 6 contribuables de Sainte-Rose qui sont desservis par la municipalité de Lac-Étchemin pour l'eau et les égouts : 183\$ pour l'eau, 147\$ pour les égouts et 25\$ pour la réserve. Un tarif de 64.05\$ sera facturé pour le propriétaire d'une piscine desservi par Lac-Étchemin. Ces tarifs sont payables en 1 seul versement le 2 mars 2017.

NOMBRE DE VERSEMENTS

Tout contribuable qui aura un compte de taxes de plus de 300\$ (trois cents dollars) sur chaque unité d'évaluation pourra se prévaloir d'acquitter son compte en 5 versements aux dates suivantes: 2 mars 2017, 20 avril 2017, 15 juin 2017, 10 août 2017 et 14 septembre 2017 comme le prévaut l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité Municipale.

TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le privilège de payer par versement n'est plus accordé et le solde du compte entier devient immédiatement exigible. Le taux d'intérêt applicable sera de 10% sur le solde dû. Des frais d'administration au montant de 30\$ seront aussi chargés à ceux à qui l'on devra faire des réclamations par courrier recommandé. Une facturation ne sera pas faite pour les comptes de moins de deux dollars. Les règles prescrites dans le présent règlement s'appliquent aussi aux autres taxes ou aux autres comptes et compensations municipales que la municipalité perçoit. Des frais de 30\$ seront exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

REGROUPEMENT DES TARIFS POUR LES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que des biens et services sont offerts par la Municipalité moyennant des tarifs. Ceux-ci font partie intégrante du règlement de taux de taxation annuel et sont par conséquent révisés chaque année. Tout tarif inclus ci-après pourra être révisé par résolution en cours d'année.

PRODUIT	PRIX	SPÉCIFICATIONS
Photocopie	0,50\$	
Photocopie couleur	2,00\$	
Copie matrice graphique	1,50\$	Au bureau
	5,00\$	Par fax ou par la poste
Confirmation taxes	10,00\$	Notaire ou autre demandeur
Télécopie	1,50\$	Par page sauf page de garde (gratuite)
Permis par la poste	10,00\$	
Boyaux usagés (serv. Inc.)	25,00\$	
ANNONCE JOURNAL MUNICIPAL		
3 lignes	10,00\$	
4 à 6 lignes	15,00\$	
7 à 9 lignes	20,00\$	
Insertion d'une circulaire imprimée par le client	10,00\$	
Avis public dérogation mineure municipal	50,00\$	Dans journal
Bac vert ou bleu	93,00\$	Tarif ajusté dans l'année si augmentation lors de l'achat par la municipalité
Bac de compostage	40,00\$	
Poteau de signalisation complet 4 chiffres	70,00\$	Ajusté si augmentation lors de l'achat durant l'année
TUYAUX USAGÉS		
Béton 8 pieds	30,00\$	
Béton 4 pieds	20,00\$	
PVC 18 po x 20 pieds	75,00\$	
PVC de 24 po x 20 pieds	100,00\$	
PVC de 30 po x 20 pieds	150,00\$	
TARIF DÉGEL PONCEAU		
Salaire horaire des employés présents + bénéfices marginaux + tarif des camions		
Camion autopompe	85,00\$	L'heure
Unité d'urgence	70,00\$	L'heure
Camion voirie	40,00\$	L'heure
TARIF INTERVENTION SERVICE INCENDIE POUR NON-RÉSIDENT		
Camion autopompe	235,00\$	
Unité d'urgence	90,00\$	L'heure + salaire horaire des pompiers présents + bénéfices marginaux
Camion voirie	40,00\$	L'heure
LOCATION SALLE		
Salle communautaire	50,00\$	2hres + 25\$ l'heure pour une réunion
Salle communautaire	150,00\$	(repas ou social)
Salle communautaire	125,00\$	(pour repas après funérailles)
Salle communautaire	250,00\$	(décès)
Local des loisirs	125,00\$	Lumière patinoire 25\$
Local 691, rue Carrier	75,00\$	
PRÊT D'ÉQUIPEMENT (chaise, table ou autre) 50,00\$ Par déplacement, si en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal		
TRACTEUR (situation d'urgence seulement) 70,00\$ L'heure		

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.

Avis de motion donné le 5 décembre 2016

Adopté le 13 janvier 2017

Affiché le 16 janvier 2017

Linda Gilbert

Hector Provençal, maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Le directeur incendie fait un rapport du mois de décembre.

08-01-2017

6.2 - Renouvellement entente SPA Beauce-Etchemin

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de l'entente de service à intervenir entre la SPA Beauce-Etchemin et la municipalité concernant le contrôle et la protection des animaux de compagnie;

ATTENDU QU'une erreur dans le numéro de règlement à la page 2 a été corrigée;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont en accord avec la signature de ladite entente qui sera valide pour trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2019 et le nouveau tarif des médailles à 25\$ annuel pour les chiens et 20\$ pour les chats non stérilisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le maire Hector Provençal et la directrice générale Linda Gilbert à signer l'entente de service avec la SPA Beauce-Etchemin.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'inspecteur

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

09-01-2017

7.2 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - modalités

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 147 326 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé la liste des dépenses pour les travaux admissibles au PAERRL pour un montant de 156 232\$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

10-01-2017

8.1 - Programme de financement pour aires publiques municipales

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du conseil confirment leur compréhension du programme de récupération hors foyer et de la subvention d'équipement de gestion de matières résiduelles à 70% et qu'ils sont en accord avec les conditions applicables de ce programme. Les poubelles à récupération pour l'extérieur seront installées près du terrain de balle-molle, dans le parc municipal et à l'observatoire (pour cet endroit qui est à construire, nous devons avoir

l'acceptation à notre demande de subvention).
ADOPTÉE

9 - ASSAINISSEMENT

11-01-2017

9.1 - Demande d'appui - changement date formation

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande d'appui de la municipalité de Saint-Magloire pour le report de la formation spécifique en assainissement des eaux usées menant à la certification du ROMAEU;
ATTENDU QUE notre employé municipal est inscrit à cette formation offerte par le Collège Shawinigan par le biais d'Emploi-Québec et que cette formation devait avoir lieu à l'automne 2016 et a été reporté au printemps 2017;
ATTENDU QUE les travaux du printemps et du début de l'été sont nombreux et que le temps disponible pour cette formation serait limité;
ATTENDU QUE selon les informations recueillies, notre opérateur a jusqu'au 30 juin 2018 pour terminer sa formation;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil appuient la municipalité de Saint-Magloire afin que la formation spécifique en assainissement des eaux usées menant à la certification du ROMAEU soit reportée à l'automne 2017.

ADOPTÉE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Monsieur Provençal nous fait un compte-rendu des différents dossiers en cours à la table des maires.

12-01-2017

10.2 - Modification règlement de zonage

Attendu que le conseil municipal aura à faire des modifications à son règlement de zonage;

Attendu que la norme de 5 mètres pour la hauteur des garages à l'extérieur du périmètre urbain est souvent problématique;

Attendu qu'il y aurait lieu de modifier le règlement de zonage à l'article 7.2.1 point 4 par le suivant :

4. À l'intérieur du périmètre urbain, la hauteur d'un cabanon ou d'un garage privé isolé ne doit pas excéder celle du bâtiment principal jusqu'à concurrence de 5 mètres. À l'extérieur du périmètre urbain, lorsque le bâtiment principal n'excède pas 6 mètres de hauteur, la hauteur du cabanon et du garage privé isolé ne doit pas excéder 5 mètres de hauteur. Lorsque le bâtiment principal a une hauteur supérieure à 6 mètres, la hauteur maximale du cabanon et du garage privé isolé ne doit pas excéder 6 mètres.

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise l'inspectrice municipale à délivrer, à compter du 13 janvier 2017, tout permis pour la construction d'un garage privé à l'extérieur du périmètre urbain, des périmètres secondaires et du secteur villégiature soit d'une hauteur maximale de 6 mètres. Que ce changement sera intégré au règlement de zonage lors des modifications que l'on aura à faire au cours d'année 2017. Cette résolution abroge la résolution numéro 2016-04-83.
ADOPTÉE

13-01-2017

10.3 - Projet observatoire - suivi

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière au Fonds des Petites Collectivités - Infrastructures collectives pour la construction d'un observatoire;

ATTENDU QUE si l'aide est accordée, la municipalité va procéder à l'aménagement de l'observatoire et que les nouvelles installations vont occasionner des travaux d'entretien annuel, à savoir l'aménagement paysager, les structures fixes, la mise à jour des panneaux, etc.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil confirment que la municipalité va prendre en charge tous les travaux d'entretien de l'observatoire situé sur son territoire.
ADOPTÉE

14-01-2017

10.4 - Suivi demande MADA - Sentier pédestre

ATTENDU QUE notre demande d'aide financière pour la construction d'un sentier pédestre sur le terrain de la municipalité a été refusée;
ATTENDU QUE nous avons fait une demande à Etchemins en forme pour commencer le déboisement de notre sentier;
ATTENDU QUE les membres du conseil désirent que ce projet prenne forme;
**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les membres du conseil autorisent le début des travaux du sentier pédestre en investissant la même somme qu'Etchemins en forme voudra bien nous accorder s'il donne suite à notre demande.
ADOPTÉE

15-01-2017

10.5 - Formation matrice graphique GoNet

Une formation aura lieu à la MRC des Etchemins pour la plate-forme "privée" de la matrice graphique GoNet. Le coût est de 100\$.
**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale et son adjointe à suivre la formation pour utiliser la matrice graphique GoNet. Le coût est de 100\$ par personne.
ADOPTÉE

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

11.1 - Politique Familiale

12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

12.1 - Bibliothèque

16-01-2017

12.2 - Loisirs - Fête des enfants

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les membres du conseil autorisent un montant de 200\$ qui sera payé à un fournisseur. La fermeture de la rue sera autorisée sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité.
ADOPTÉE

12.3 - Rencontre le 18 janvier avec ressource intermunicipal

Le 18 janvier à 18h30, une rencontre avec Claude Bissonnette, notre ressource en loisir, est prévue avec les cinq municipalités. M. Provençal ne peut être présent à cette rencontre, est-ce qu'un élu(e) pourrait représenter la municipalité avec moi. Mme Renée Lessard accompagnera la d.g.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Souper-conférence UPA

Invitation non retenue

13.2 - Lettre de remerciements de la Fadoq

Les membres du conseil désirent que l'on remercie la Fadoq pour les décors à la salle J.A.-Nadeau.

14 - VARIA

14.1 - Terrain de la fabrique - droit de passage

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17-01-2017

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE la séance soit levée à 20h16.
ADOPTÉE**

Hector Provençal
Maire

Linda Gilbert, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire